



Paris, le 9 juin 2020

Chers présidents,

Vendredi dernier les collectifs écologistes SOS Forêts et Canopée ont lancé des actions « anti-coupes rases ». Nous vous donnons ici quelques éléments d'éclairage sur le contexte de cette mobilisation ainsi que des conseils pour savoir comment réagir en cas de sollicitation.

## Contexte

Ce mouvement lancé par les écologistes, même s'ils ne le disent pas, s'inscrit dans une dynamique de lobbying pour faire pression sur la députée Anne-Laure Cattelot (LREM) qui rendra très prochainement son rapport sur les forêts françaises (le 15 juin).

Dans le contexte actuel il est important de faire « front uni » et d'adopter une stratégie commune. Ainsi, Fransylva est actuellement en concertation avec France Bois Forêt et PEFC pour arrêter un positionnement et une attitude concertés et adaptés à cette attaque. Surtout il ne faut pas « sur-réagir » et tenter des justifications a posteriori qui seraient très peu audibles voire contre-productives...

## Comment réagir ?

Nous vous incitons à la plus grande prudence si vous êtes contacté par un journaliste ou des représentants de la société civile sur ce sujet.

### Pour toute demande presse

Nous vous invitons à rediriger les journalistes vers Ohwood :  
Victoire Reneaume - [v.reneaume@ohwood.fr](mailto:v.reneaume@ohwood.fr) – 06 68 33 39 55.

Ohwood se chargera de bien qualifier la demande auprès du journaliste et le cas échéant vous aider à y répondre ou apporter une réponse nationale.

### Pour toute sollicitation hors presse (adhérent, élu, association)

Nous vous transmettons ci-après quelques éléments de langage de bon sens, qui rappellent le positionnement de Fransylva. Si besoin n'hésitez pas à contacter la fédération directement.

## Éléments de langage

*Couper un arbre c'est mal, on abime la planète !*

La récolte d'un arbre fait partie du cycle de vie de la forêt quand elle s'inscrit dans une démarche de production de bois durable. Arrivé à maturité l'arbre ne pousse plus, il dépérit. Il faut le récolter pour laisser la place aux plus jeunes, rajeunir le milieu, sécuriser le territoire, alimenter la filière bois et capter du CO2.

*La coupe rase est à bannir !*

Non c'est un mode de sylviculture parmi d'autres. La gestion en futaie régulière nécessite parfois des coupes définitives. Le renouvellement de la parcelle se fera alors par régénération naturelle ou par plantation. Certains problèmes sanitaires imposent également des coupes rases et le sylviculteur doit éventuellement adapter les essences de son massif au changement climatique en particulier.

*La forêt française s'oriente vers de la monoculture ?*

80 % de la surface forestière française est multi-essences. Nous avons une des forêts les plus diversifiées à l'échelle européenne avec 136 espèces d'arbres différentes. La monoculture que l'on peut observer sur certains territoires répond aux exigences du sol : Dans le massif landais, le pin maritime est la seule essence forestière capable de véritablement se développer sur les sols sablonneux.

*Les forêts privées échappent à tout contrôle ...*

Les propriétaires forestiers sont soumis à des réglementations claires qui portent sur les coupes, la protection de la nature et l'obligation de maintenir l'état boisé. La forêt est un écosystème géré durablement et préservé pour assurer ses fonctions productives, écologiques et sociétales. Les propriétaires forestiers, conscients de l'intérêt général, assument leurs responsabilités et s'engagent dans des documents de gestion durable (les plans simples de gestion) qui sont validés par l'Etat.

Plus généralement, éviter l'emploi trop fréquent de cette expression « coupe rase » et privilégier les termes de « coupe de renouvellement » ou de « récolte ».

Pour compléter votre information sur ce sujet, nous joignons à cette circulaire :

- L'article du Figaro Magazine qui fait état de cette mobilisation
- Le dossier de presse des deux associations à l'origine des répercussions médiatiques